

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Marché FOURNITURE DE CARTOUCHES INFORMATIQUES

Marché à procédure adaptée référencé CARTOUCHES INFO. 2018

1/ Personne publique contractante :

Lycée Elie Cartan, 2, rue Justin Vernet, B.P.212, 38354 LA TOUR DU PIN CEDEX
Personne responsable du marché : François HANRY, Proviseur du Lycée
Comptable assignataire : Luc SANGOUARD, Agent Comptable du Lycée

2/ Mode de passation :

Marché à procédure adaptée en application de l'article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

3/ Objet du marché :

Fourniture de cartouches d'imprimantes marque constructeur pour l'année 2018.

4/ Allotissement :

Le marché est constitué d'un lot unique.

Ce lot est décrit dans le cahier des charges annexé au présent règlement.

5/ Contenu, présentation et envoi des offres :

5.1 L'offre doit indiquer le coût unitaire des articles (identifiables sur le catalogue ou la liste fournie), les modalités pratiques et financières, ce sur le tableau joint, dans le respect des stipulations du cahier des charges.

5.2 L'offre est transmise sous enveloppe fermée avec mention « confidentiel, marché CARTOUCHES INFO 2018 » à l'adresse du Lycée,
ou par mail à l'adresse suivante : coralie.rivoire@ac-grenoble.fr

5.3 Outre le tableau en annexe auquel sera joint le détail des prix, la liste des imprimantes du Lycée, ce règlement de consultation et le cahier des charges **paraphés en original par la personne dûment habilitée** (représentant légal ou délégataire, la délégation devant dans ce cas être jointe), le candidat produira une attestation sur l'honneur concernant sa situation au regard des obligations fiscales et sociales (cf. imprimé DC1, téléchargeable sur le site www.minefi.gouv.fr).

5.4 La date limite de dépôt des offres est fixée au **vendredi 15 décembre 2017 à 14 heures**. Tout retard entraînera l'élimination du candidat. Les plis arrivés hors délais sont retournés au candidat.

6/ Durée de validité des offres :

Le candidat est tenu par son offre pendant 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

7/ Examen des offres :

Les critères pris en compte pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse sont : - pour 70 % le prix,
- pour 30 % les prestations associées.

Les offres non conformes à l'objet du marché ou incomplètes sont éliminées.

En tout état de cause, les pièces du dossier énumérées au §5.3 ci-dessus doivent être retournées paraphées, accompagnées du DC1- lettre de candidature.

8/ Notification et exécution du marché :

8.1 Le candidat retenu recevra une copie du présent marché.

8.2 Le candidat pressenti devra produire avant tout commencement d'exécution les pièces mentionnées à l'art. R324-4 du Code du Travail et les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (art. 46 du Code des Marchés Publics).

9/ Renseignements complémentaires :

Auprès de Mme Rivoire Coralie, par mail: coralie.rivoire@ac-grenoble.fr ou par fax au 04 37 05 02 00

Fait à La Tour du Pin le 27 novembre 2017

Tampon et visa du candidat :

Le

Le Provisieur



François HANRY

